

# « Air Cocaine » : la France juge la peine « très lourde »

Les quatre Français font appel de la sentence

SAINT-DOMINGUE - correspondant

Les quatre Français condamnés vendredi 14 août à vingt ans de prison pour trafic international de cocaïne par le tribunal de Saint-Domingue ont immédiatement fait appel. Les deux pilotes, Pascal Fauret et Bruno Odos, le membre d'équipage Alain Castany et le passager Nicolas Pisapia avaient été arrêtés le 19 mars 2013 à bord d'un Falcon-50 chargé de 700 kilos de cocaïne, qui s'appretait à décoller de Punta Cana à destination de Saint-Tropez. Tous assurent qu'ils ignoraient ce que contenait le chargement.

« Un nouveau combat commence en septembre et nous avons bon espoir de convaincre les juges de la cour d'appel de l'innocence de notre client », soutient M<sup>e</sup> Andy de Leon, avocat de M. Pisapia. Les quatre hommes resteront en liberté avec interdiction de quitter l'île jusqu'à ce que la sentence soit définitive. Ils avaient été libérés le 21 juin 2014 après quinze mois de détention provisoire.

Le Quai d'Orsay a souligné que la condamnation n'était pas définitive et promis « de continuer à assurer une protection consulaire active » aux Français. Qualifiant la peine de « très lourde », un porte-parole du Quai d'Orsay a assuré que le ministère continuerait de

« suivre cette affaire avec la plus grande attention ».

Déplorant la décision de la justice dominicaine et « l'instabilité juridique » dans ce pays, le sénateur Olivier Cadic, représentant les Français établis à l'étranger (UDI), a demandé « une implication plus forte de la diplomatie française ». « Cette sentence est la première condamnation indiscutable qu'obtient la République dominicaine contre les cartels européens de la drogue et un des coups les plus importants en matière de saisie », se sont au contraire félicités les autorités dominicaines.

## Sévérité

Un communiqué du Procureur général de la République (ministre de la justice) cite le procureur Milcides Guzman qui a mené l'accusation : « En appel, nous conduirons l'affaire jusqu'à ses ultimes conséquences en dépit des pressions de la part des infiltrés des cartels internationaux de la drogue. »

La sévérité de la condamnation n'a pas surpris dans ce pays qui est une des principales plaques tournantes de la cocaïne vers les marchés nord-américain et européen. Les « mules » chargées de quelques kilos de cocaïne sont fréquemment condamnées à des peines de six à huit ans de prison. ■

JEAN-MICHEL CAROIT